

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 8 Janvier 2016

L'An Deux Mil Seize, le 8 janvier, à 20 h 00

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Michel RIGAULT, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard GUIBERT, 1^{er} adjoint au maire, Pierre CANARD, 2^{ème} adjoint au maire, Daniel PATUREAU, 3^{ème} adjoint au maire, Michel ADAM, Adeline GAUTHIER, Baptiste GAUTHIER, Danielle GERVILLE-REACHE et Jean-Jacques NERDENNE

Secrétaire de séance : Adeline GAUTHIER

I - Lecture du compte rendu de la séance du 4 décembre 2015 : accepté, les conseillers le signent.

II – Restes à réaliser 2015

Le maire présente au conseil les propositions de « restes à réaliser 2015 » en investissement en accord avec la trésorerie de Saint Fargeau.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les propositions de restes à réaliser qui seront reportées au budget 2016 et charge le maire d'effectuer les opérations nécessaires et de les transmettre à la préfecture ainsi qu'à la trésorerie de Saint Fargeau.

III - Entretien professionnels

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation d'effectuer conformément à la loi des entretiens professionnels avec le personnel. Une proposition de critères à retenir est faite aux conseillers. Cette proposition est retenue en ajoutant l'item « autonomie » dans les compétences professionnelles et techniques. Ces critères seront soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Yonne pour avis, avant que ces entretiens professionnels aient lieu.

IV – Participation des annonceurs au P'tit Drogien

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide de reconduire la participation annuelle d'un montant de 40 € à l'ensemble des annonceurs pour la parution du P'tit Drogien. Cette participation sera appelée par moitié (20 €) en janvier et en juillet.

V – Adhésion à Cité de Caractères de Bourgogne Franche-Comté

Le maire fait part aux conseillers municipaux de la proposition d'adhésion à l'association des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté. Il leur présente cette association et les atouts d'une adhésion qui permettrait de valoriser la partie patrimoine architectural et touristique de la commune auprès d'un large public. Si notre commune était retenue dans les critères d'attribution, un label serait délivré. Le conseil municipal à l'unanimité des membres charge le maire de faire acte de candidature pour l'adhésion à cette association.

VI – Centre de Première Intervention

Le maire informe le conseil municipal de la dotation versée par le SDIS concernant les interventions des pompiers de Druyes pour l'année 2014. Le montant est de 943.55 €. Pour mémoire il rappelle le versement de la subvention attribuée à l'Amicale des Pompiers qui est d'un montant de 800 €.

VII – Schéma Départemental

Suite à une erreur géographique sur la carte n° 10 « regroupement des structures d'alimentation en eau potable et futures communautés de communes » du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, la préfecture demande à nouveau aux conseils municipaux d'émettre un avis. Le conseil municipal à l'unanimité des membres maintient sa position du 4 décembre 2015 en refusant la proposition de la carte n° 10, et charge le maire d'en avvertir le préfet.

VIII – Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne – transfert de compétences

a) transfert de compétence : création et gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

le maire présente au conseil municipal la proposition de transfert de compétences pour la création et gestion de bornes de recharge de véhicules électriques au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne. Le conseil

municipal accepte cette proposition et charge le maire de signer tous documents concernant ce transfert de compétences.

- b) transfert de compétences : adhésion aux compétences optionnelles au titre de l'éclairage public
Le maire présente au conseil municipal la proposition de transfert de compétences concernant l'éclairage public pour la gestion de celui-ci. Le conseil municipal à l'unanimité accepte et charge le maire de signer tous documents relatifs à ce transfert de compétences.

IX – Guinguette

Le maire rend compte aux conseillers des différentes démarches entreprises pour l'obtention des subventions de la guinguette. En raison des élections régionales et des nouvelles instances, le dossier soumis est toujours en cours d'instruction.

La commission communale en charge d'établir un nouveau cahier des charges pour le futur gestionnaire de la guinguette, s'est réunie. Ce document sera soumis à la Chambre de Commerce et d'Industrie et des Métiers de l'Yonne pour avis. Il sera présenté au prochain conseil municipal pour approbation.

Un appel d'offres sera fait pour la reprise de gérance.

X – Eglise

Le maire présente au conseil le devis pour la peinture intérieure de l'église, vu l'importance des sommes à investir, les conseillers décident de reporter ces travaux et de contacter de nouvelles entreprises pour obtenir d'autres devis. La rénovation de la toiture et l'assainissement des façades seront réalisés cette année.

La manifestation du 18 juin 2016 pour la réception de cette première tranche de travaux est maintenue.

XI – Investissements 2016

- a) tracteur communal : Le maire fait part au conseil du problème concernant le tracteur communal. Vu l'importance des travaux à effectuer sans aucune garantie pour une somme d'environ 5 000 €, le conseil municipal choisit d'en acheter un neuf par l'intermédiaire d'un crédit bail. Le maire fait une proposition qui n'est pas retenue par la majorité du conseil. Il propose donc de recontacter l'entreprise Maréchal pour obtenir plus d'informations. Un rendez-vous est programmé en présence du maire, du 1^{er} adjoint, du 3^{ème} adjoint et de Baptiste Gauthier. La décision d'acquisition par l'intermédiaire d'un crédit-bail avec option d'achat de 1 % au bout de 7 ans, est acceptée à l'unanimité. Le maire s'engage à contacter l'ensemble des élus avant de passer commande.
- b) Appareils de fitness de plein air : le maire fait part de la proposition de Bodyboomer pour compléter les appareils déjà installés aux sources. Le conseil municipal accepte la proposition pour l'achat d'un presse jambiers double et d'une horloge double pour un montant H.T. 2 008 € (remises déduites, 50 % du prix catalogue) et charge le maire de passer commande.
- c) Clés communales : le maire fait part au conseil du problème récurrent des clés communales, un nombre important disparaissent quotidiennement, ce qui entraîne un coût financier supplémentaire. Il propose la création de passes qui seraient attribués uniquement aux personnes concernées. Le conseil est favorable à la création de passes. Ce dossier sera étudié par le maire avant de faire la demande de devis.

IX – Affaires diverses

- a) Le maire informe le conseil qu'un rallye de voitures sportives anciennes s'arrêtera à Druyes le 15 mai, les véhicules pourront stationner vers le château ou sur les sources.
- b) Un courrier a été adressé au conseil départemental pour postuler pour recevoir « Yonne Tour Sport ». Le conseil approuve cette demande.
- c) La préfecture de l'Yonne a transmis la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2016. Le conseil municipal décide de retenir M. Drouelle pour l'enquête publique relative à la cession d'un chemin rural. Le conseil charge le maire d'établir tous les documents relatifs à cette enquête (délibération, arrêté, insertion dans les journaux).
- d) Le maire fait part d'un courrier de Monsieur Leclerc concernant le projet de circulation à sens unique qui, d'après ses propos, pénaliserait l'accès à sa propriété. Le conseil municipal estime que ce courrier ne concerne pas la commune mais l'Agence Territoriale Routière (A. T. R.) qui est maître d'œuvre.
- e) Le maire informe le conseil du dispositif de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 (art. L2123-23, art.3 et 18) modifiant le statut de l' élu municipal. Elle fixe à partir du 1^{er} janvier 2016 de façon obligatoire et unilatérale l'indemnité des maires, et instaure la possibilité pour les conseillers municipaux qui exercent une activité salariale de bénéficier d'un crédit d'heures afin de leur permettre d'être plus assidus dans leur fonction d' élu.

- f) Le délégué du SYVOSC rend compte au conseil de la réunion concernant l'appel d'offres concernant le gymnase de Courson.

Prochain conseil le 5 février à 20 h